

# **INFO** CORONAVIRUS

17 JUIN 2021 - **N°86**

## Coronavirus saison 3 épisode 5

Fin du port du masque en extérieur sous certaines conditions le 17 juin, fin du couvre-feu le 20 juin, élargissement des créneaux de vaccination, voici les dernières nouvelles sous les spotlights. Les jauges pour l'accueil du public et les salles de réunion ne changent pas.



### **Port du masque : révélez votre vrai visage en extérieur ... mais uniquement en dehors des regroupements**

Nous l'attendions impatiemment, **le port du masque n'est plus obligatoire en extérieur à partir de jeudi 17 juin sauf en cas de rassemblement de personnes** : lieux bondés, files d'attente, marchés, tribunes d'un stade...

Les agent·e·s **exerçant leur activité en extérieur n'ont plus d'obligation de port du masque depuis ce jour**. Il s'agit notamment des agent·e·s de nettoyage, de voirie, de collecte des déchets, de police, d'éducation sportive (hors piscines couvertes), d'entretien des jardins, des ASVP, des personnels des écoles (uniquement dans les cours d'école), des personnes assurant des chantiers en extérieur. Néanmoins les distances et mesures barrières doivent être impérativement respectées.

Son **port demeure obligatoire en intérieur dans les bâtiments administratifs, les salles de réunion, les véhicules de service, les engins de chantiers, les bennes à ordures ménagères, les camions, les gymnases, les écoles...** et aussi les transports en commun. Nous devons rester prudent·e·s et respecter les consignes sanitaires en vigueur : aérer les vestiaires, les salles... respecter la distanciation physique et les jauges dans les salles (réunion, réfectoires...).

**Même vacciné·e·s, les gestes barrières restent nécessaires.**



### Vivre jusqu'au bout de la nuit

Le couvre-feu de 23 heures à 6 heures devait s'arrêter le 30 juin. **Sa fin a été avancée à dimanche 20 juin**, soit 10 jours avant la date fixée initialement. Attention, les mesures de jauges pour les rassemblements ne sont pas modifiées.



### Vaccination : faites partie du casting

Désormais, les créneaux qui étaient réservés aux collègues prioritaires (cf Infocoronavirus n°84) sont désormais ouverts à tous les agents et les agentes de la collectivité avec ce lien :

<https://www.doctolib.fr/vaccination-covid-19/nantes/centre-de-vaccination-prefecture-nantes-reserve-aux-professionnels-prioritaires>



Depuis le 31 mai, toute personne de plus de 18 ans peut se faire vacciner. Les agents et les agentes du service public sont donc encouragé·e·s à se faire vacciner, pour se protéger et protéger les autres.

La vaccination se fait sur le temps personnel (ouverture du centre 7 jours sur 7 de 8h30 à 19h30)

**Par ailleurs, afin de faciliter la vaccination à l'approche des vacances d'été, le délai entre les deux doses du vaccin Pfizer peut aller de 3 à 7 semaines.**



### Volontaire en centre de vaccination : les conditions d'un rôle de premier plan

Voici les règles qui s'appliquent spécifiquement aux volontaires du centre de vaccination de la Beaujoire le week-end :

- pour les catégories C et B : si vous ne travaillez pas habituellement le week-end, vous serez payé·e en heures supplémentaires (ou vous pouvez récupérer votre journée après accord de votre encadrant·e). Si vous travaillez habituellement le week-end, il n'y aura pas d'incidence sur votre rémunération.
- pour les catégories A : vous pouvez récupérer votre journée

## APPEL À VOLONTAIRES POUR LE CENTRE DE VACCINATION

RAPPEL : il y a toujours besoin de volontaires au centre de vaccination le week-end et notamment le samedi après-midi (13h45-20h15). Tentez ou retentez l'aventure en vous [inscrivant en tant qu'agent·e d'accueil, d'orientation ou administratif·ve!](#)

Si vous souhaitez des renseignements, vous pouvez vous tourner vers votre cellule de gestion.

**L'accord de votre responsable pour faire du volontariat est indispensable.**

